



Union européenne : Il n'y a pas d'alternative au traité constitutionnel

Un dialogue critique sur le style et le contenu de la politique de l'UE est nécessaire

Décision du 9^{ème} Congrès de l'UETDC, 03.09.2005

Il n'y a pas d'alternative au processus d'unification européenne. L'Union européenne sert à ce que les êtres humains vivent en paix et à garantir la démocratie, ainsi que la liberté et la prospérité. En outre, elle est la seule possibilité permettant aux Etats membres de faire valoir leurs intérêts dans un monde globalisé.

Mais l'Union européenne n'est pas stable si elle ne s'appuie que sur le pilier du marché intérieur : On doit en faire une Union politique. Cela nécessite le renforcement de l'Union sociale et l'orientation de toute la politique européenne aux valeurs fondamentales. Une Union des Etats doit également être une Union des citoyens.

Ces objectifs doivent être atteints par le traité constitutionnel européen récemment proposé. Il souhaite renforcer les droits des citoyens, la légitimation démocratique et le contrôle des processus de décisions à l'échelle européenne grâce

1. au lien de droit de la politique européenne s'appuyant sur la Charte des droits fondamentaux
2. à l'obligation de l'UE de respecter l'ordre de l'économie social de marché ainsi que les objectifs du plein emploi, de la protection sociale et de la stabilité des prix
3. à la codécision du Parlement européen dans les domaines restants de la législation
4. à l'obligation de tenir publiquement les délibérations du Conseil de l'Union européenne concernant les décisions législatives
5. au renforcement des parlements nationaux par le droit d'agir en justice contre un non-respect des compétences de l'UE et du principe de subsidiarité.

C'est pour cette raison qu'il n'y a pas d'alternative au traité constitutionnel européen.

Ce serait une erreur fatale de vouloir continuer simplement avec le traité en vigueur (celui de Nice). Ce monstre de règles mène justement à cette politique qui renforce la colère envers l'UE, sa bureaucratie, et finalement aussi envers la classe politique. Suite à des débats intenses, 11 pays ont voté « Oui ».

Mais bien sûr, il faut prendre au sérieux les votes du « Non ». Ils nous poussent à analyser non seulement le processus de ratification du traité mais également toute la politique européenne :

- Les lois européennes doivent passer les trois examens suivants : c'est-à-dire celui de la subsidiarité, celui des frais et celui du renforcement de la compétitivité.
- L'UE doit se rendre compte de sa capacité d'accueillir de nouveaux pays et de définir ses frontières.
- Seulement une Europe capable d'agir est utile à l'intérieur et peut défendre nos intérêts dans le monde.
- L'UE doit être une des réponses au problème de la mondialisation.

De plus, il faut à nouveau une relecture critique du traité. Est-ce qu'il reflète clairement l'objectif, c'est à dire une Europe politique attachée à des valeurs ?

En tout cas, il faut s'assurer que les objectifs et les valeurs élaborés par la Convention (qui sont basés sur des principes chrétiens) – se trouvant dans la première partie (60 articles) et dans la deuxième partie (la Charte des droits fondamentaux) - soient davantage mis en relief vis-à-vis du résumé des vieux traités dans la troisième partie (321 articles). Dans ce contexte, l'UETDC garde son attitude critique envers le fait que justement la capacité d'agir de l'UE dans le domaine du social n'ait pas été étendue davantage dans la troisième partie – contrairement à la position des deux grands groupes parlementaires présents dans la Convention européenne.

La période de réflexion actuelle offre la possibilité d'un vrai dialogue. Le traité constitutionnel a au moins atteint l'objectif que tous les citoyens de l'Union européenne discutent maintenant sur l'Union européenne et sur celle qu'ils désirent véritablement.

Cette discussion doit à juste titre être critique. Premièrement, elle mène à une meilleure communication entre toutes les institutions européennes et les citoyens. Deuxièmement, elle rend une modification de la politique européenne nécessaire quant au style et au contenu. Un autre emballage, seul, ne suffira pas pour convaincre et enthousiasmer (ou enthousiasmer à nouveau) les citoyens d'une vision d'une Europe unie.

L'UETDC souligne les objectifs du traité constitutionnel qui a pour but de faire de l'UE une Europe des citoyens. L'UE garantit à moindre frais la paix, la liberté et la prospérité. Elle échouera si elle est sans cesse réduite à un instrument de lutte de politique intérieure dans les débats publics.

Seulement, lorsque les valeurs et les objectifs de l'Union, décrits ci-dessus, deviennent compréhensibles pour les citoyens non seulement dans le traité mais surtout aussi dans les décisions politiques concrètes, on peut demander de nouveau aux citoyens d'approuver ce projet.